

MAIRIE DE DOMARIN

2021/03/08 Conseil Municipal n° 03-2021

Séance du lundi 8 mars 2021 à 20h00

Présents : A. MARY, J. REYNAUD, A. GARNIER, M. FAURE, C. GAGEY, ML AGAVIOS, B. ALLARD, S. BARBERET, P. BEAUVIER, P. BOISSAT, V. CABANEL, J. CHABERT, M. GINDRE, S. GUINET, L. MARIAMON, M. NDOYE, L. POULET, E. TAILLOT,

Secrétaire de séance : C. GAGEY

Secrétariat : A. CHOLLET

Procès-verbal de la séance du 8 février 2021 : Le Compte-rendu du Conseil Municipal du 8 février 2021, rédigé par Mikaël FAURE, n'a pas fait l'objet de remarque particulière. Il a été adopté à l'unanimité.

Décisions du Maire du 9 février au 8 mars 2021 :

- 10 février 2021 : Acceptation du devis ERCD pour l'étude phase diagnostique aménagement chemin du Crêt.
Montant du devis TTC : 5 640.00 €.
- 04 mars 2021 : Acceptation du devis SARL BOREL pour déconstruction de la fosse toute eaux du Restaurant Scolaire et raccordement au réseau eaux usées communal.
Montant du devis TTC : 2 406.00 €.
- 05 mars 2021 : Acceptation de l'avenant n° 2 d'ALPES CONTROLES sur la vérification des installations et équipements des bâtiments communaux.
Montant du devis TTC : 3 456.00 €.
- 05 mars 2021 : Acceptation du devis AXA sur la garantie dommages ouvrages portant sur la construction de l'extension du Restaurant scolaire.
Montant du devis TTC : 6 699.13 €.

Délibérations :

➤ **Participation financière aux frais de fonctionnement du Centre Médico Scolaire de Bourgoin-Jallieu**

La Commune de Domarin participe financièrement au fonctionnement du Centre médico-scolaire de Bourgoin-Jallieu depuis 2012. Une convention a été conclue entre la Commune de Domarin et la Commune de Bourgoin-Jallieu le 7 mai 2012.

En contrepartie de l'inscription d'enfants résidant à Domarin et suivis par le Centre médico-scolaire de Bourgoin Jallieu, la commune de Domarin verse une participation financière qui est calculée en fonction du nombre d'enfants inscrits à la rentrée scolaire et de l'évaluation des charges sur la base de l'exercice réalisé.

172 enfants étaient inscrits pour l'année scolaire 2019/2020. Il nous est demandé 0,56 € par enfant soit un total de 96,32 €.

Adoptée à l'unanimité.

➤ **Acceptation Devis Maitrise d'œuvre - Extension Restaurant Scolaire**

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la proposition de la Société ARCHIHOME pour une mission de Direction de l'Exécution des Travaux concernant l'extension du Restaurant scolaire d'un montant de 19 440 € HT, soit 23 3328 € TTC.

Adoptée à l'unanimité.

➤ **Subventions aux Associations locales pour l'année 2021**

Malgré une baisse d'effectifs liés à la situation sanitaire, le Conseil Municipal, pour soutenir les Associations, a décidé de reconduire les subventions avec les mêmes montants que 2020.

ASD :	3 000 €
Tennis-Club :	2 142 €
Judo-Club :	3 000 €
Co Ainsi Danse :	2 088 €
ACCA :	150 €
Boule du Ruisseau :	500 €
Tennis de Table de Domarin :	568 €
Projet culturel :	1 000 €
Total :	<hr/> 12 448 €

2 non votants : Chrystel GAGEY et Julien CHABERT.

Adoptée à l'unanimité des votants.

➤ **Subvention au Sou des Ecoles pour l'année 2021**

Une subvention de 2 100 € est attribuée au Sou des Ecoles. Même montant que 2020.

Adoptée à l'unanimité.

➤ **Subventions aux Associations d'intérêt général pour l'année 2021**

Les subventions pour les Associations d'intérêt général ont été reconduites pour 2021 avec les mêmes montants que pour 2020.

- La Croix Rouge :	200 €
- Donneurs de sang :	100 €
- Prévention routière :	100 €
- Institut Médico Educatif :	150 €
- Centre Léon Bérard :	100 €
- Ligue contre le cancer :	100 €
- AFIPH :	150 €
- Centre Delphine Neyret :	200 €
- Direction Départementale de l'Education Nationale (DDEN) :	100 €
- Association Française des Sclérosés En Plaques (AFSEP) :	100 €
- Bibliothèque Centre Hospitalier Pierre Oudot (CHPO) :	100 €
- Loco Motiv :	100 €
- Soleil de clowns :	100 €
- Association jeunes sapeurs-pompiers :	100 €
- Secours populaire - Comité des Portes de l'Isère :	100 €
- LPliz (Help please) :	100 €
- AFSI (Aide aux familles en situation incertaine) :	100 €
- SOS Inceste Pour Revivre :	100 €
- Chromosome Surprise :	100 €
	<hr/>
	2 200 €

Adoptée à l'unanimité.

➤ **Budget Principal - Vote des taux d'imposition des 2 taxes pour 2021**

Cette délibération annule la n° 9/2021.

Elle concerne une modification sur le vote des taux d'imposition des 2 taxes pour l'année 2021. Pour le foncier bâti, le taux départemental vient s'additionner au taux communal, pour compenser la perte des recettes liées à la taxe d'habitation. Le nouveau taux pour la part communale sera donc de 30,40 % au lieu de 14,50 %.

Adoptée à l'unanimité.

➤ **Questions diverses**

- Aide aux vacances : Cette information est portée à la connaissance de tous par l'information à domicile.
- Elections régionales et départementales : Elles auront lieu les 13 et 20 juin. Merci aux Elus de réserver ces deux dates pour la tenue des bureaux de vote.
- Point sur la Commission « Eclairage public » CAPI fait par Jean REYNAUD : L'extinction de l'éclairage public de 0h à 5h sur 20 communes a permis de réaliser de réelles économies. Cette extinction a un impact positif sur l'environnement.
- Intervention de Patrice BOISSAT sur divers points.

Fin de séance à 21h45
Chrystel GAGEY